



## DECLARATION COMMUNE

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, UNSA et FA-FPT, qui siègent au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale souhaitent faire une déclaration commune.

A 10 heures doit se tenir la séance du CSFPT. Cette instance est -et doit rester- l'instance de dialogue social de la fonction publique territoriale.

Elle regroupe les représentants des employeurs territoriaux et les représentants des agents territoriaux. Pourtant, ces derniers ont été écartés lors des récents échanges entre le gouvernement et les employeurs sur la question de la protection sociale complémentaire.

Nous dénonçons les dispositions indigestes proposées dans le projet de décret sur la PSC qui sont très en dessous des attentes et des besoins des agents.

Nous rappelons que les complémentaires santé et prévoyance doivent être vues comme des investissements en termes de ressources humaines et non comme des « charges supplémentaires » pour les collectivités locales et leurs établissements publics.

A l'heure où les agents de la Fonction Publique Territoriale sont à pied d'œuvre pour la gestion d'une crise sans précédent, à l'heure où les agents sont sur la brèche, parfois 24h sur 24h pour faire face aux aléas climatiques, ils sont en droit d'attendre des employeurs publics et du gouvernement que la reconnaissance de leurs engagements se traduise en acte concret, notamment pour une réelle prise en compte de leurs besoins en matière de santé, de condition de travail et de rémunération.

La Fonction Publique Territoriale doit être traitée à égalité des autres versants.

Aussi, nous demandons l'ouverture de véritables négociations entre les organisations syndicales, les employeurs territoriaux et le gouvernement avant toute nouvelle présentation en séance plénière du conseil supérieur, au sens de l'article 8bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

En conséquence, aucune de nos organisations ne siègera en séance plénière aujourd'hui dans l'attente de l'ouverture des négociations demandées.

Paris le 15 décembre 2021